



Constat de Risque d'Exposition au PLOMB

RAPPORT 2914-JE-CROZE

ETABLIS EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL LE 15/06/2023

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Décret 2006-474 du 25 avril 2006 – arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

L'auteur du constat précise si l'identification des revêtements contenant du plomb dans les immeubles d'habitation construits avant le 1^{er} janvier 1949 est réalisée :

- dans le cas de la vente d'un bien en application de l'article L. 1334-6 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...) ;
- dans le cas de la mise en location de parties privatives en application de l'article L. 1334-7 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...) ;
- dans le cas de travaux de nature à provoquer une altération substantielle des revêtements ou hors contexte de travaux, pour les parties communes en application de l'article L. 1334-8 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements des parties communes (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière, etc...).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Lorsque le constat porte sur des parties privatives, et lorsque le bien est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

Contexte de réalisation du CREP :

Concerne	Nature de la mission			
<input checked="" type="checkbox"/> Parties privatives	<input checked="" type="checkbox"/> Avant-vente	Présence d'enfant mineur de - de 6 ans : Non	Occupation du logement : Vide	

Renseignements relatifs au bien**Propriétaire**

Nom - Prénom : Indivision CROZE représentée par M. CROZE Gilbert Adresse : 18 rue de la Fontaine - 85580 SAINT MICHEL EN L'HERM	Lieu d'intervention : 18 rue de la Fontaine – 85580 SAINT MICHEL EN L'HERM
---	--

Matériel utilisé

Appareil à fluorescence X de marque	Date limite d'utilisation de la source	Nature du radionucléide	Activité à la date de chargement	N° Série	Date de chargement de la source radioactive	ASN n°	Nom de la personne compétente PCR
Heuresis Pb200i	09/07/2023	Cd 109	202 MBq	RTV-0789.21-5	09/07/2021	T790246 du 13/06/2018	PRIVE Franck

Conclusions :

Lors de la présente mission, 194 unités de diagnostics ont été contrôlées.

Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic, contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint). Présence de revêtements non dégradés ou non visibles ou en état d'usage contenant du plomb (classe 1 et 2), le propriétaire du bien doit alors veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future. Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesure ci-joint). Présence de revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nb d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	194/100%	22 / 11.3%	130 / 67.0%	0 / 0.0%	26 / 13.4%	16 / 8.2%

« S'il existe au moins une unité de classe 1 ou 2 insérer la phrase suivante : « Le constat met en évidence la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations supérieures ou égale aux seuils définis par les articles L.1334-7 et L.1334-8 du Code de la Santé Publique. Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leurs dégradations futures. » »

« S'il existe au moins une unité de classe 3 insérer la phrase suivante : « Le constat met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures ou égale aux seuils définis par articles L.1334-7 et L.1334-8 du Code de la Santé Publique. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée. » »

Désignation du diagnostiqueur		
Nom - Prénom : ADN85 - Mr EPIARD Jean-Baptiste Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par ABCIDIA CERTIFICATION 102 route de Limours 78479 SAINT REMY LES CHEVREUSE. n° de certification et date de validité : n°17-1071 - 29/11/2029	Assurance : SMA BTP N° de police : 7302000/001 60862860 valide jusqu'au 31/12/2023	Signature de l'auteur du constat ADN85 - Mr EPIARD

Sommaire

1. Mission	3
a. Objectif de la prestation	3
b. Références réglementaires	3
2. Description du ou des batiments	3
3. Le laboratoire d'analyse éventuel	4
4. Tableau récapitulatif des relevés	5
5. Commentaires sur les informations indiquées	19
a. Classement des unités de diagnostic	19
b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb	19
c. Définition des facteurs de dégradation du bâti	19
6. Synthèse des résultats	20
a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)	20
b. Situations de risque de saturnisme infantile	20
c. Facteurs de dégradation du bâti	20
7. Signatures et informations diverses	20
8. Schémas	21
9. Notice d'information	24

1. Mission

a. Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif de réaliser le constat de risque d'exposition au plomb dont le propriétaire doit disposer lors de la vente du bien concerné.

Elle consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Lorsque le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le constat de risque d'exposition au plomb ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Pour les locaux annexes de l'habitation, seuls ceux qui sont destinées à un usage courant seront examinés.

Nota : Le présent rapport constitue une aide à l'évaluation du risque d'intoxication par le plomb des salariés. Ce dernier reprend la même méthodologie que le CREP (constat des risques d'exposition au plomb). Néanmoins, l'opérateur de repérage aura l'opportunité de repérer les zones homogènes et les matériaux bruts ne seront pas pris en compte dans le comptage des UD (Unités de diagnostic).

b. Références réglementaires

- Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004,
- Décret n° 99-483 du 9 juin 1999 relatif aux mesures d'urgence contre le saturnisme prévues aux articles L.32-1 à L.32-4 du Code de la Santé Publique
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 (Article R 1334-11 du Code de la Santé Publique),
- Décret n°2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application de l'article L 271-6 du code de la Construction et de l'Habitation,
- Articles L 1334-1 à L 1334- 12 du Code de la Santé Publique,
- Arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb, réalisés en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb et au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures,
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification,
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du Code de la Santé Publique),
- Norme NF X46-030 : Diagnostic plomb – Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb.

2. Description du ou des batiments

DESCRIPTION DU SITE	
Maison ancienne d'habitation sur deux niveaux avec sous sol et dépendances	
PROPRIETAIRE DU OU DES BATIMENTS	
Nom ou raison sociale :	Indivision CROZE représentée par M.
Adresse :	CROZE Gilbert
Code Postal – Ville :	18 rue de la Fontaine 85580 - SAINT MICHEL EN L'HERM
PERIMETRE DE LA PRESTATION	
Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les bâtiments auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.	
Commune :	SAINT MICHEL EN L'HERM
Adresse :	18 rue de la Fontaine
Code postal :	85580
Référence cadastrale :	AC 206

LOCAUX NON VISITES

Petits toits/garage/cave/combles bas 1 et 2/préau/combles hauts	Non à usage courant d'habitation
---	----------------------------------

Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite

Pas d'accompagnateur

Commentaires

Aucun

3. Le laboratoire d'analyse éventuel**Laboratoire**

Nom du laboratoire (nom du contact, adresse,...) :

4. Tableau récapitulatif des relevés

Etalonnage		Vérif début		3,6 mg/cm ²		Vérif fin		3,6 mg/cm ²		
N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
- Entrée -										
1	Entrée	Mur	A	Plâtre	Toile de verre	0	--		0	
2	Entrée	Mur	A	Plâtre	Toile de verre	0.5	0		0	
3	Entrée	Mur	B	Plâtre	Toile de verre	0.4	--		0	
4	Entrée	Mur	B	Plâtre	Toile de verre	0.4	0		0	
5	Entrée	Mur	D	Plâtre	Toile de verre	0.2	--		0	
6	Entrée	Mur	D	Plâtre	Toile de verre	0.2	0		0	
7	Entrée	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0.6	--		0	
8	Entrée	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0.0	0		0	
9	Entrée	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0.6	--		0	
10	Entrée	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0.6	0		0	
11	Entrée	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0.5	--		0	
12	Entrée	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0.0	0		0	
13	Entrée	Plafond	PLAFOND	Bois	Vernis	0.3	--		0	
14	Entrée	Plafond	PLAFOND	Bois	Vernis	0.6	0		0	
15	Entrée	Plinthe	A	Faïence	Aucun	0.6	-		Non mesuré	Faïence
16	Entrée	Plinthe	A	Faïence	Aucun	0.2	-		Non mesuré	Faïence
17	Entrée	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.7	-		Non mesuré	Carrelage
18	Entrée	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.6	-		Non mesuré	Carrelage
19	Entrée	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.0	--		0	
20	Entrée	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.7	0		0	
21	Entrée	Porte cadre extérieur	A	Bois	Peinture	0.2	--		0	
22	Entrée	Porte cadre extérieur	A	Bois	Peinture	0.4	0		0	
23	Entrée	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.6	--		0	
24	Entrée	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.0	0		0	
25	Entrée	Porte ouvrant extérieur	A	Bois	Peinture	0.4	--		0	

Nº	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
26	Entrée	Porte ouvrant extérieur	A	Bois	Peinture	0.3	0		0	
27	Entrée	Porte cadre	B	Bois	Peinture	5.5	2	traces de chocs	EU	
28	Entrée	Porte cadre	C	Bois	Peinture	10.2	2	traces de chocs	EU	
29	Entrée	Porte cadre	D	Bois	Peinture	5.7	2	traces de chocs	EU	
30	Entrée	Porte ouvrant	B	Bois	Peinture	13.5	2	traces de chocs	EU	
31	Entrée	Porte ouvrant	C	Bois	Peinture	15.8	2	traces de chocs	EU	
32	Entrée	Porte ouvrant	D	Bois	Peinture	4.6	2	traces de chocs	EU	
33	Entrée	Marches	D	Bois	Vernis	0.7	--		0	
34	Entrée	Marches	D	Bois	Vernis	0.1	0		0	
35	Entrée	Contremarche	D	Bois	Vernis	0.4	--		0	
36	Entrée	Contremarche	D	Bois	Vernis	0.0	0		0	
37	Entrée	Plinthe escalier	D	Bois	Peinture	0.7	--		0	
38	Entrée	Plinthe escalier	D	Bois	Peinture	0.5	0		0	
39	Entrée	Limon	D	Bois	Peinture	0.0	--		0	
40	Entrée	Limon	D	Bois	Peinture	0.4	0		0	
41	Entrée	Main courante	D	Bois	Peinture	0.0	--		0	
42	Entrée	Main courante	D	Bois	Peinture	0.0	0		0	
43	Entrée	Barraudage	D	Bois	Peinture	0.6	--		0	
44	Entrée	Barraudage	D	Bois	Peinture	0.2	0		0	
Nombre total d'unités de diagnostic						27	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
- Chambre 1 -										
45	Chambre 1	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0.0	--		0	
46	Chambre 1	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0.2	0		0	
47	Chambre 1	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0.3	--		0	
48	Chambre 1	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0.2	0		0	
49	Chambre 1	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0.7	--		0	
50	Chambre 1	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0.7	0		0	
51	Chambre 1	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0.3	--		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
52	Chambre 1	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0.2	0		0	
53	Chambre 1	Plafond	PLAFOND	Bois	Peinture	0.1	--		0	
54	Chambre 1	Plafond	PLAFOND	Bois	Peinture	0.1	0		0	
55	Chambre 1	Plinthe	A	Bois	Vernis	0.5	--		0	
56	Chambre 1	Plinthe	A	Bois	Vernis	0.3	0		0	
57	Chambre 1	Sol	A	Bois	Vernis	0.3	--		0	
58	Chambre 1	Sol	A	Bois	Vernis	0.5	0		0	
59	Chambre 1	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.2	--		0	
60	Chambre 1	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.5	--		0	
61	Chambre 1	Porte cadre	A	Bois	Peinture	4.1	2	traces de chocs	EU	
62	Chambre 1	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	9	2	traces de chocs	EU	
63	Chambre 1	Fenêtre embrasure	B	Pierre	Enduit	0.3	--		0	
64	Chambre 1	Fenêtre embrasure	B	Pierre	Enduit	0.7	0		0	
65	Chambre 1	Fenêtre allège	B	Pierre	Enduit	0.2	--		0	
66	Chambre 1	Fenêtre allège	B	Pierre	Enduit	0.6	0		0	
67	Chambre 1	Fenêtre cadre	B	Bois	Peinture	6.2	3	écaillage	D	
68	Chambre 1	Fenêtre cadre extérieur	B	Bois	Peinture	14.5	3	écaillage	D	
69	Chambre 1	Fenêtre ouvrant	B	Bois	Peinture	10.3	3	écaillage	D	
70	Chambre 1	Fenêtre ouvrant extérieur	B	Bois	Peinture	2.5	3	écaillage	D	
71	Chambre 1	Volet	B	Bois	Peinture	0.5	--		0	
72	Chambre 1	Volet	B	Bois	Peinture	0.7	0		0	
73	Chambre 1	Placard cadre	D	Bois	Peinture	0.6	--		0	
74	Chambre 1	Placard cadre	D	Bois	Peinture	0.0	0		0	
75	Chambre 1	Placard ouvrant	D	Bois	Peinture	0.4	--		0	
76	Chambre 1	Placard ouvrant	D	Bois	Peinture	0.7	0		0	
77	Chambre 1	Placard côté	D	Pierre	Papier peint	0.3	--		0	
78	Chambre 1	Placard côté	D	Pierre	Papier peint	0.5	0		0	
79	Chambre 1	Placard fond	D	Pierre	Papier peint	0.4	--		0	
80	Chambre 1	Placard fond	D	Pierre	Papier peint	0.4	0		0	

Nº	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic						20	4	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	20.0%
- Cuisine -										
81	Cuisine	Mur	A	Pierre	Enduit	0.3	--		0	
82	Cuisine	Mur	A	Pierre	Enduit	0.2	0		0	
83	Cuisine	Mur	B	Lambris	Bois	0.3	--		0	
84	Cuisine	Mur	B	Lambris	Bois	0.2	0		0	
85	Cuisine	Mur	C	Pierre	Toile de verre	0.0	--		0	
86	Cuisine	Mur	C	Pierre	Toile de verre	0.1	0		0	
87	Cuisine	Mur	D	Pierre	Toile de verre	0.7	--		0	
88	Cuisine	Mur	D	Pierre	Toile de verre	0.0	0		0	
89	Cuisine	Plafond	PLAFOND	Lambris	Bois	0.3	--		0	
90	Cuisine	Plafond	PLAFOND	Lambris	Bois	0.2	0		0	
91	Cuisine	Plinthe	A	Faïence	Aucun	0.3	-		Non mesuré	Faïence
92	Cuisine	Plinthe	A	Faïence	Aucun	0.1	-		Non mesuré	Faïence
93	Cuisine	Sol	A	Linoléum	Aucun	0.3	--		0	
94	Cuisine	Sol	A	Linoléum	Aucun	0.2	0		0	
95	Cuisine	Porte cadre	A	Bois	Peinture	10.4	2	traces de chocs	EU	
96	Cuisine	Porte cadre	D	Bois	Peinture	3.8	2	traces de chocs	EU	
97	Cuisine	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	10.4	2	traces de chocs	EU	
98	Cuisine	Porte ouvrant	D	Bois	Peinture	6	2	traces de chocs	EU	
99	Cuisine	Porte cadre	B	Bois	Vernis	0.6	--		0	
100	Cuisine	Porte cadre	B	Bois	Vernis	0.3	0		0	
101	Cuisine	Porte ouvrant	B	Bois	Vernis	0.6	--		0	
102	Cuisine	Porte ouvrant	B	Bois	Vernis	0.4	0		0	
103	Cuisine	Porte cadre	C	PVC	PVC	0.6	-		Non mesuré	PVC
104	Cuisine	Porte cadre	C	PVC	PVC	0.0	-		Non mesuré	PVC
105	Cuisine	Porte cadre extérieur	C	PVC	PVC	0.1	-		Non mesuré	PVC
106	Cuisine	Porte cadre extérieur	C	PVC	PVC	0.0	-		Non mesuré	PVC
107	Cuisine	Porte ouvrant	C	PVC	PVC	0.0	-		Non mesuré	PVC

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
108	Cuisine	Porte ouvrant	C	PVC	PVC	0.2	-		Non mesuré	PVC
109	Cuisine	Porte ouvrant extérieur	C	PVC	PVC	0.1	-		Non mesuré	PVC
110	Cuisine	Porte ouvrant extérieur	C	PVC	PVC	0.0	-		Non mesuré	PVC
111	Cuisine	Volet	C	PVC	PVC	0.4	-		Non mesuré	PVC
112	Cuisine	Volet	C	PVC	PVC	0.5	-		Non mesuré	PVC
113	Cuisine	Fenêtre cadre	C	Bois	Peinture	0.4	--		0	
114	Cuisine	Fenêtre cadre	C	Bois	Peinture	0.6	0		0	
115	Cuisine	Fenêtre cadre extérieur	C	Bois	Peinture	0.0	--		0	
116	Cuisine	Fenêtre cadre extérieur	C	Bois	Peinture	0.1	0		0	
117	Cuisine	Fenêtre ouvrant	C	Bois	Peinture	0.5	--		0	
118	Cuisine	Fenêtre ouvrant	C	Bois	Peinture	0.3	0		0	
119	Cuisine	Fenêtre ouvrant extérieur	C	Bois	Peinture	0.2	--		0	
120	Cuisine	Fenêtre ouvrant extérieur	C	Bois	Peinture	0.1	0		0	
121	Cuisine	Volet	C	PVC	PVC	0.5	-		Non mesuré	PVC
122	Cuisine	Volet	C	PVC	PVC	0.7	-		Non mesuré	PVC
Nombre total d'unités de diagnostic						30	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
- Salle d'eau -										
123	Salle d'eau	Mur	A	Bois	Peinture	0.4	--		0	
124	Salle d'eau	Mur	A	Bois	Peinture	0.0	0		0	
125	Salle d'eau	Mur	B	Bois	Peinture	0.6	--		0	
126	Salle d'eau	Mur	B	Bois	Peinture	0.3	0		0	
127	Salle d'eau	Mur	A	Bois	Papier peint	0.3	--		0	
128	Salle d'eau	Mur	A	Bois	Papier peint	0.3	--		0	
129	Salle d'eau	Mur	A	Bois	Papier peint	0.1	--		0	
130	Salle d'eau	Mur	A	Bois	Papier peint	0.2	0		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
131	Salle d'eau	Mur	C	Pierre	Papier peint	0.0	--		0	
132	Salle d'eau	Mur	C	Pierre	Papier peint	0.4	0		0	
133	Salle d'eau	Mur	D	Pierre	Papier peint	0.1	--		0	
134	Salle d'eau	Mur	D	Pierre	Papier peint	0.7	0		0	
135	Salle d'eau	Plafond	PLAFOND	Bois	Papier peint	0.0	--		0	
136	Salle d'eau	Plafond	PLAFOND	Bois	Papier peint	0.3	0		0	
137	Salle d'eau	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.2	--		0	
138	Salle d'eau	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.6	0		0	
139	Salle d'eau	Sol	A	Linoléum	Aucun	0.6	--		0	
140	Salle d'eau	Sol	A	Linoléum	Aucun	0.2	0		0	
141	Salle d'eau	Porte cadre	A	Bois	Vernis	0.5	--		0	
142	Salle d'eau	Porte cadre	A	Bois	Vernis	0.2	0		0	
143	Salle d'eau	Porte ouvrant	A	Bois	Vernis	0.0	--		0	
144	Salle d'eau	Porte ouvrant	A	Bois	Vernis	0.0	0		0	
145	Salle d'eau	Porte ouvrant	B	Bois	Peinture	0.2	--		0	
146	Salle d'eau	Porte ouvrant	B	Bois	Peinture	0.6	0		0	
147	Salle d'eau	Porte cadre	B	Bois	Peinture	0.2	--		0	
148	Salle d'eau	Porte cadre	B	Bois	Peinture	0.1	0		0	
149	Salle d'eau	Fenêtre cadre	D	Bois	Peinture	0.3	--		0	
150	Salle d'eau	Fenêtre cadre	D	Bois	Peinture	0.2	0		0	
151	Salle d'eau	Fenêtre cadre extérieur	D	Bois	Peinture	0.2	--		0	
152	Salle d'eau	Fenêtre cadre extérieur	D	Bois	Peinture	0.0	0		0	
153	Salle d'eau	Fenêtre ouvrant	D	Bois	Peinture	0.3	--		0	
154	Salle d'eau	Fenêtre ouvrant	D	Bois	Peinture	0.1	0		0	
155	Salle d'eau	Fenêtre ouvrant extérieur	D	Bois	Peinture	0.6	--		0	
156	Salle d'eau	Fenêtre ouvrant extérieur	D	Bois	Peinture	0.4	0		0	
Nombre total d'unités de diagnostic						16	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
- WC -										
157	WC	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.6	--		0	
158	WC	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.7	0		0	
159	WC	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.2	--		0	
160	WC	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.4	0		0	
161	WC	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.0	--		0	
162	WC	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.5	0		0	
163	WC	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.3	--		0	
164	WC	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.7	0		0	
165	WC	Plafond	PLAFOND	Bois	Peinture	0.0	--		0	
166	WC	Plafond	PLAFOND	Bois	Peinture	0.7	0		0	
167	WC	Plinthe	A	Faïence	Aucun	0.4	-		Non mesuré	Faïence
168	WC	Plinthe	A	Faïence	Aucun	0.2	-		Non mesuré	Faïence
169	WC	Sol	A	Linoléum	Aucun	0.1	--		0	
170	WC	Sol	A	Linoléum	Aucun	0.3	0		0	
171	WC	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.1	--		0	
172	WC	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.7	0		0	
173	WC	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.1	--		0	
174	WC	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.0	0		0	
Nombre total d'unités de diagnostic						10	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
- Salle à manger -										
175	Salle à manger	Mur	A	Pierre	Enduit	0.2	--		0	
176	Salle à manger	Mur	A	Pierre	Enduit	0.4	0		0	
177	Salle à manger	Mur	B	Pierre	Enduit	0.7	--		0	
178	Salle à manger	Mur	B	Pierre	Enduit	0.4	0		0	
179	Salle à manger	Mur	C	Pierre	Enduit	0.3	--		0	
180	Salle à manger	Mur	C	Pierre	Enduit	0.6	0		0	
181	Salle à manger	Mur	D	Pierre	Enduit	0.6	--		0	
182	Salle à manger	Mur	D	Pierre	Enduit	0.5	0		0	

Nº	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
183	Salle à manger	Plafond	PLAFOND	Lambris	Bois	0.5	--		0	
184	Salle à manger	Plafond	PLAFOND	Lambris	Bois	0.7	0		0	
185	Salle à manger	Sol	A	Linoléum	Aucun	0.2	--		0	
186	Salle à manger	Sol	A	Linoléum	Aucun	0.3	0		0	
187	Salle à manger	Porte cadre	A	Bois	Peinture	7.6	2	traces de chocs	EU	
188	Salle à manger	Porte cadre	D	Bois	Peinture	3.3	2	traces de chocs	EU	
189	Salle à manger	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	9.7	2	traces de chocs	EU	
190	Salle à manger	Porte ouvrant	D	Bois	Peinture	9.3	2	traces de chocs	EU	
191	Salle à manger	Fenêtre embrasure	B	Pierre	Enduit	0.4	--		0	
192	Salle à manger	Fenêtre embrasure	B	Pierre	Enduit	0.1	0		0	
193	Salle à manger	Fenêtre allège	B	Pierre	Enduit	0.4	--		0	
194	Salle à manger	Fenêtre allège	B	Pierre	Enduit	0.3	0		0	
195	Salle à manger	Fenêtre cadre	B	Bois	Peinture	0.5	--		0	
196	Salle à manger	Fenêtre cadre	B	Bois	Peinture	0.7	0		0	
197	Salle à manger	Fenêtre cadre extérieur	B	Bois	Peinture	0.2	--		0	
198	Salle à manger	Fenêtre cadre extérieur	B	Bois	Peinture	0.2	0		0	
199	Salle à manger	Fenêtre ouvrant	B	Bois	Peinture	0.2	--		0	
200	Salle à manger	Fenêtre ouvrant	B	Bois	Peinture	0.1	0		0	
201	Salle à manger	Fenêtre ouvrant extérieur	B	Bois	Peinture	0.4	--		0	
202	Salle à manger	Fenêtre ouvrant extérieur	B	Bois	Peinture	0.1	0		0	
203	Salle à manger	Volet	B	Bois	Peinture	0.4	--		0	
204	Salle à manger	Volet	B	Bois	Peinture	0.2	0		0	
205	Salle à manger	Cheminée	D	Pierre	Enduit	14.4	2	traces de chocs	EU	
Nombre total d'unités de diagnostic						18	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
- Séjour -										
206	Séjour	Mur	D	Plâtre	Papier peint	3.6	--	traces de chocs	EU	

Nº	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
207	Séjour	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0.5	--		0	
208	Séjour	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0.4	2		0	
209	Séjour	Mur	A	Pierre	Papier peint	0.6	--		0	
210	Séjour	Mur	A	Pierre	Papier peint	0.1	0		0	
211	Séjour	Mur	B	Pierre	Papier peint	0.6	--		0	
212	Séjour	Mur	B	Pierre	Papier peint	0.1	0		0	
213	Séjour	Mur	C	Pierre	Papier peint	0.7	--		0	
214	Séjour	Mur	C	Pierre	Papier peint	0.0	0		0	
215	Séjour	Mur	A	Lambris	Bois	0.0	--		0	
216	Séjour	Mur	A	Lambris	Bois	0.6	0		0	
217	Séjour	Mur	B	Lambris	Bois	0.3	--		0	
218	Séjour	Mur	B	Lambris	Bois	0.3	0		0	
219	Séjour	Mur	C	Lambris	Bois	0.0	--		0	
220	Séjour	Mur	C	Lambris	Bois	0.0	0		0	
221	Séjour	Plafond	PLAFOND	Polystyrène	Aucun	0.1	--		0	
222	Séjour	Plafond	PLAFOND	Polystyrène	Aucun	0.0	0		0	
223	Séjour	Plinthe	A	Bois	Vernis	0.5	--		0	
224	Séjour	Plinthe	A	Bois	Vernis	0.4	0		0	
225	Séjour	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.4	-		Non mesuré	Carrelage
226	Séjour	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.1	-		Non mesuré	Carrelage
227	Séjour	Porte cadre	A	Bois	Peinture	8.6	2	traces de chocs	EU	
228	Séjour	Porte cadre	D	Bois	Peinture	12.3	2	traces de chocs	EU	
229	Séjour	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	14.6	2	traces de chocs	EU	
230	Séjour	Porte ouvrant	D	Bois	Peinture	2.5	2	traces de chocs	EU	
231	Séjour	Fenêtre embrasure	C	Pierre	Enduit	0.5	--		0	
232	Séjour	Fenêtre embrasure	C	Pierre	Enduit	0.0	0		0	
233	Séjour	Fenêtre allège	C	Pierre	Enduit	0.3	--		0	
234	Séjour	Fenêtre allège	C	Pierre	Enduit	0.3	0		0	
235	Séjour	Fenêtre cadre	C	Bois	Peinture	5.8	3	écaillage	D	
236	Séjour	Fenêtre cadre extérieur	C	Bois	Peinture	13.6	3	écaillage	D	
237	Séjour	Fenêtre ouvrant	C	Bois	Peinture	7.6	3	écaillage	D	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
238	Séjour	Fenêtre ouvrant extérieur	C	Bois	Peinture	5.3	3	écaillage	D	
239	Séjour	Volet	C	Bois	Peinture	0.3	--		0	
240	Séjour	Volet	C	Bois	Peinture	0.7	0		0	
241	Séjour	Cheminée	B	Pierre	Peinture	0.0	--		0	
242	Séjour	Cheminée	B	Pierre	Peinture	0.5	0		0	
Nombre total d'unités de diagnostic						23	4	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	17.4%
- Palier -										
243	Palier	Mur	A	Pierre	Enduit	0.2	--		0	
244	Palier	Mur	A	Pierre	Enduit	0.0	0		0	
245	Palier	Mur	C	Pierre	Enduit	0.1	--		0	
246	Palier	Mur	C	Pierre	Enduit	0.0	0		0	
247	Palier	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.3	--		0	
248	Palier	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.7	0		0	
249	Palier	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.4	--		0	
250	Palier	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.3	0		0	
251	Palier	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.7	--		0	
252	Palier	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.1	0		0	
253	Palier	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.3	--		0	
254	Palier	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.3	0		0	
255	Palier	Sol	A	Linoléum	Aucun	0.2	--		0	
256	Palier	Sol	A	Linoléum	Aucun	0.4	0		0	
257	Palier	Porte cadre	B	Bois	Peinture	0.1	--		0	
258	Palier	Porte cadre	B	Bois	Peinture	0.4	0		0	
259	Palier	Porte cadre	D	Bois	Peinture	0.7	--		0	
260	Palier	Porte cadre	D	Bois	Peinture	0.4	0		0	
261	Palier	Porte ouvrant	B	Bois	Peinture	0.7	--		0	
262	Palier	Porte ouvrant	B	Bois	Peinture	0.5	0		0	
263	Palier	Porte ouvrant	D	Bois	Peinture	0.3	--		0	
264	Palier	Porte ouvrant	D	Bois	Peinture	0.5	0		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
265	Palier	Fenêtre embrasure	C	Pierre	Enduit	0.0	--		0	
266	Palier	Fenêtre embrasure	C	Pierre	Enduit	0.6	0		0	
267	Palier	Fenêtre allège	C	Pierre	Enduit	0.5	--		0	
268	Palier	Fenêtre allège	C	Pierre	Enduit	0.3	0		0	
269	Palier	Fenêtre cadre	C	Bois	Peinture	3.2	3	écaillage	D	
270	Palier	Fenêtre cadre extérieur	C	Bois	Peinture	5.7	3	écaillage	D	
271	Palier	Fenêtre ouvrant	C	Bois	Peinture	1.4	3	écaillage	D	
272	Palier	Fenêtre ouvrant extérieur	C	Bois	Peinture	12.7	3	écaillage	D	
273	Palier	Volet	C	Bois	Peinture	0.2	--		0	
274	Palier	Volet	C	Bois	Peinture	0.7	0		0	
Nombre total d'unités de diagnostic						18	4	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	22.2%
- Chambre 2 -										
275	Chambre 2	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0.6	--		0	
276	Chambre 2	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0.5	0		0	
277	Chambre 2	Mur	B	Pierre	Papier peint	0.7	--		0	
278	Chambre 2	Mur	B	Pierre	Papier peint	0.7	0		0	
279	Chambre 2	Mur	C	Pierre	Papier peint	0.3	--		0	
280	Chambre 2	Mur	C	Pierre	Papier peint	0.0	0		0	
281	Chambre 2	Mur	D	Pierre	Papier peint	0.7	--		0	
282	Chambre 2	Mur	D	Pierre	Papier peint	0.6	0		0	
283	Chambre 2	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.5	--		0	
284	Chambre 2	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.3	0		0	
285	Chambre 2	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.0	--		0	
286	Chambre 2	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.1	0		0	
287	Chambre 2	Sol	A	Linoléum	Aucun	0.1	--		0	
288	Chambre 2	Sol	A	Linoléum	Aucun	0.4	0		0	

Nº	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
289	Chambre 2	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.3	--		0	
290	Chambre 2	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.0	0		0	
291	Chambre 2	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.2	--		0	
292	Chambre 2	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.5	0		0	
293	Chambre 2	Fenêtre embrasure	D	Pierre	Papier peint	0.6	--		0	
294	Chambre 2	Fenêtre embrasure	D	Pierre	Papier peint	0.3	0		0	
295	Chambre 2	Fenêtre allège	D	Pierre	Papier peint	0.1	--		0	
296	Chambre 2	Fenêtre allège	D	Pierre	Papier peint	0.7	0		0	
297	Chambre 2	Fenêtre cadre	D	Bois	Peinture	6.2	2	traces de chocs	EU	
298	Chambre 2	Fenêtre cadre extérieur	D	Bois	Peinture	12.1	2	traces de chocs	EU	
299	Chambre 2	Fenêtre ouvrant	D	Bois	Peinture	7.2	2	traces de chocs	EU	
300	Chambre 2	Fenêtre ouvrant extérieur	D	Bois	Peinture	14.5	2	traces de chocs	EU	
301	Chambre 2	Volet	D	Bois	Peinture	0.2	--		0	
302	Chambre 2	Volet	D	Bois	Peinture	0.3	0		0	
Nombre total d'unités de diagnostic						16	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
- Chambre 3 -										
303	Chambre 3	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0.6	--		0	
304	Chambre 3	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0.4	0		0	
305	Chambre 3	Mur	B	Pierre	Papier peint	0.7	--		0	
306	Chambre 3	Mur	B	Pierre	Papier peint	0.4	0		0	
307	Chambre 3	Mur	C	Pierre	Papier peint	0.2	--		0	
308	Chambre 3	Mur	C	Pierre	Papier peint	0.6	0		0	
309	Chambre 3	Mur	D	Pierre	Papier peint	0.2	--		0	
310	Chambre 3	Mur	D	Pierre	Papier peint	0.2	0		0	
311	Chambre 3	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.1	--		0	
312	Chambre 3	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.2	0		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
313	Chambre 3	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.0	--		0	
314	Chambre 3	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.5	0		0	
315	Chambre 3	Sol	A	Linoléum	Aucun	0.6	--		0	
316	Chambre 3	Sol	A	Linoléum	Aucun	0.2	0		0	
317	Chambre 3	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.5	--		0	
318	Chambre 3	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.3	0		0	
319	Chambre 3	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.6	--		0	
320	Chambre 3	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.5	0		0	
321	Chambre 3	Fenêtre embrasure	B	Pierre	Papier peint	0.3	--		0	
322	Chambre 3	Fenêtre embrasure	B	Pierre	Papier peint	0.0	0		0	
323	Chambre 3	Fenêtre allège	B	Pierre	Papier peint	0.3	--		0	
324	Chambre 3	Fenêtre allège	B	Pierre	Papier peint	0.2	0		0	
325	Chambre 3	Fenêtre cadre	B	Bois	Peinture	11.2	3	écaillage	D	
326	Chambre 3	Fenêtre cadre extérieur	B	Bois	Peinture	12.1	3	écaillage	D	
327	Chambre 3	Fenêtre ouvrant	B	Bois	Peinture	9.8	3	écaillage	D	
328	Chambre 3	Fenêtre ouvrant extérieur	B	Bois	Peinture	4.8	3	écaillage	D	
329	Chambre 3	Volet	B	Bois	Peinture	0.0	--		0	
330	Chambre 3	Volet	B	Bois	Peinture	0.7	0		0	

* Facteurs de dégradation du bâti :

1 : Le plancher ou le plafond menace de s'effondrer ou en tout ou partie effondrée

2 : Des traces importantes de coulures, de ruissellement ou d'écoulement d'eau ont été repérées

3 : Des traces de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité ont été repéré

Tableau de classement des pièces du bâti

Pièce	UD Classe 0	UD Classe 1	UD Classe 2	UD Classe 3	Non Mesuré
Entrée	17 / 63.0%	0 / 0.0%	6 / 22.2%	0 / 0.0%	4 / 14.8%
Chambre 1	14 / 70.0%	0 / 0.0%	2 / 10.0%	4 / 20.0%	0 / 0.0%
Cuisine	12 / 40.0%	0 / 0.0%	4 / 13.3%	0 / 0.0%	14 / 46.7%
Salle d'eau	16 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
WC	8 / 80.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 20.0%
Salle à manger	13 / 72.2%	0 / 0.0%	5 / 27.8%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Séjour	12 / 52.2%	0 / 0.0%	5 / 21.7%	4 / 17.4%	2 / 8.7%
Palier	14 / 77.8%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	4 / 22.2%	0 / 0.0%
Chambre 2	12 / 75.0%	0 / 0.0%	4 / 25.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Chambre 3	12 / 75.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	4 / 25.0%	0 / 0.0%

5. Commentaires sur les informations indiquées

a. Classement des unités de diagnostic

Le classement de chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement en fonction de la concentration en plomb et de la nature des dégradations est établi conformément au tableau suivant :

CONCENTRATION EN PLOMB	TYPE DE DEGRADATION	CLASSEMENT
< SEUILS		0
> SEUILS	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

Légende :

- 1 et 2 - *Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements afin d'éviter leur dégradation future.*
- 3 - *Le propriétaire doit :*
 - *Procéder aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants.*
 - *Communiquer le constat aux occupants de l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné et à toute personne physique ou morale appelée à faire des travaux dans cet immeuble ou partie d'immeuble. Cette communication consiste à transmettre une copie complète du constat, annexes comprises.*

b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb

L'état de conservation des revêtements contenant du plomb est décrit par la nature des dégradations observées. Pour décrire l'état de conservation d'un revêtement contenant du plomb, l'auteur du constat a le choix entre les 4 catégories suivantes :

- **Non visible** : si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible ;
- **Non dégradé**
- **Etat d'usage**, c'est à dire présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, micro fissures...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles ;
- **Dégradé**, c'est à dire présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvérulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

c. Définition des facteurs de dégradation du bâti

LEGENDE	
Absence de facteur de dégradation	0
Présence d'au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3 dans un même local	1
Présence d'au moins 20 % d'unité de diagnostic de classe 3 dans l'ensemble des locaux	2
Présence d'au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	3
Présence de traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	4
Présence de plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité	5

6. Synthèse des résultats

Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic, contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint). Présence de revêtements non dégradés ou non visibles ou en état d'usage contenant du plomb (classe 1 et 2), le propriétaire du bien doit alors veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future. Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesure ci-joint). Présence de revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nb d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	194/100%	22 / 11.3%	130 / 67.0%	0 / 0.0%	26 / 13.4%	16 / 8.2%

b. Situations de risque de saturnisme infantile

Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3		Non
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3		Non

c. Facteurs de dégradation du bâti

Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré		Non
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local		Non
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité.		Non

7. Signatures et informations diverses

Je soussigné, Jean-Baptiste ADN85 - Mr EPIARD, déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par ABCIDIA CERTIFICATION pour la spécialité : CREP PLOMB.
Cette information et vérifiable auprès de : ABCIDIA CERTIFICATION

Je soussigné, Jean-Baptiste ADN85 - Mr EPIARD, diagnostiqueur pour l'entreprise ADN85 dont le siège social est situé à LUCON.
Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier. Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.
Transmission du constat à l'A.R.S. : Une copie du CREP est transmise sous 5 jours à l'Agence Régionale de la Santé du département d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé (en application de l'article R. 1334-10 du code de la santé publique), l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement.

Intervenant : Jean-Baptiste ADN85 - Mr EPIARD

Fait à : LUCON

Le : 15/06/2023

Signature :



Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Validité du rapport

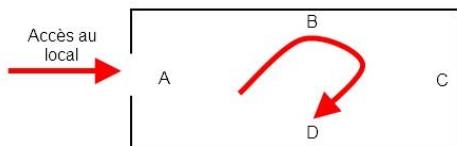
Durée de validité (en cas de vente) : 1 an à compter de la date de visite si positif

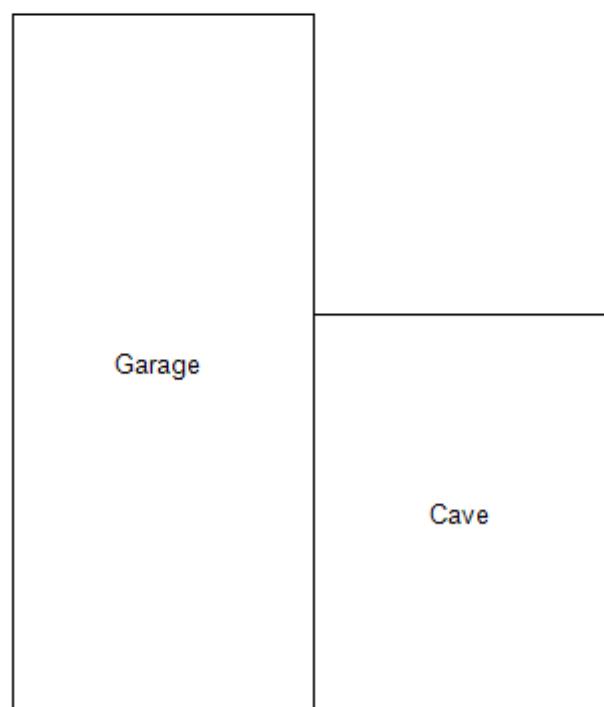
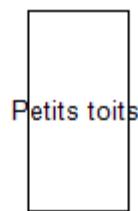
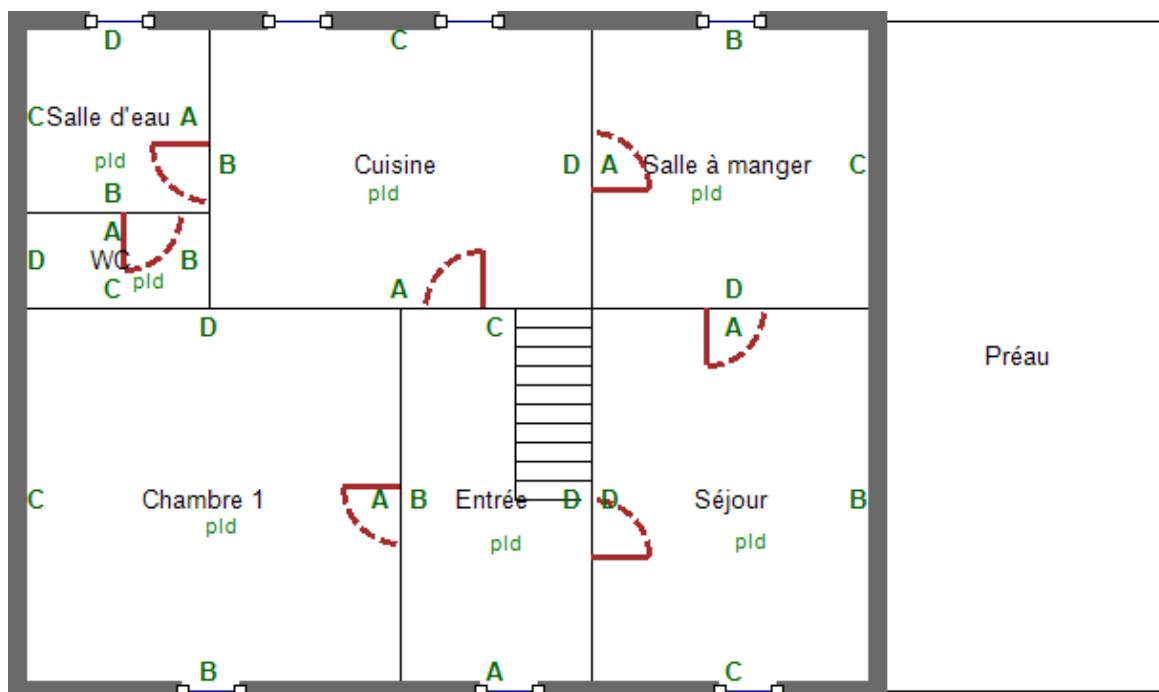
Durée de validité (en cas de location) : 6 ans à compter de la date de visite si positif

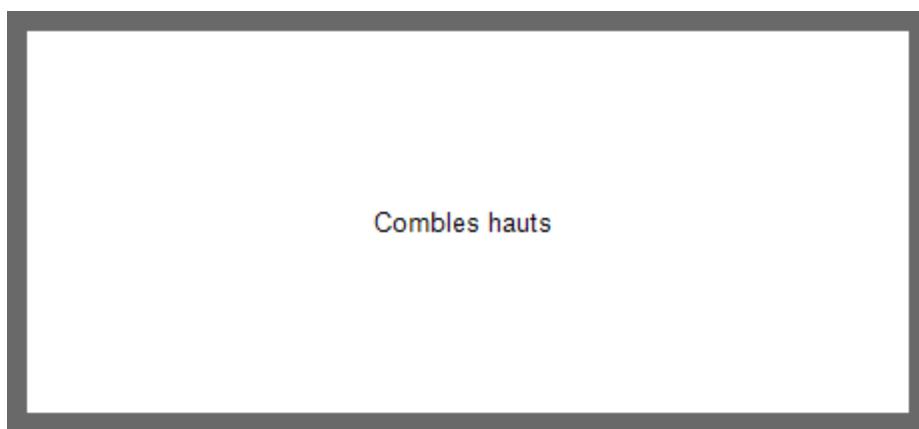
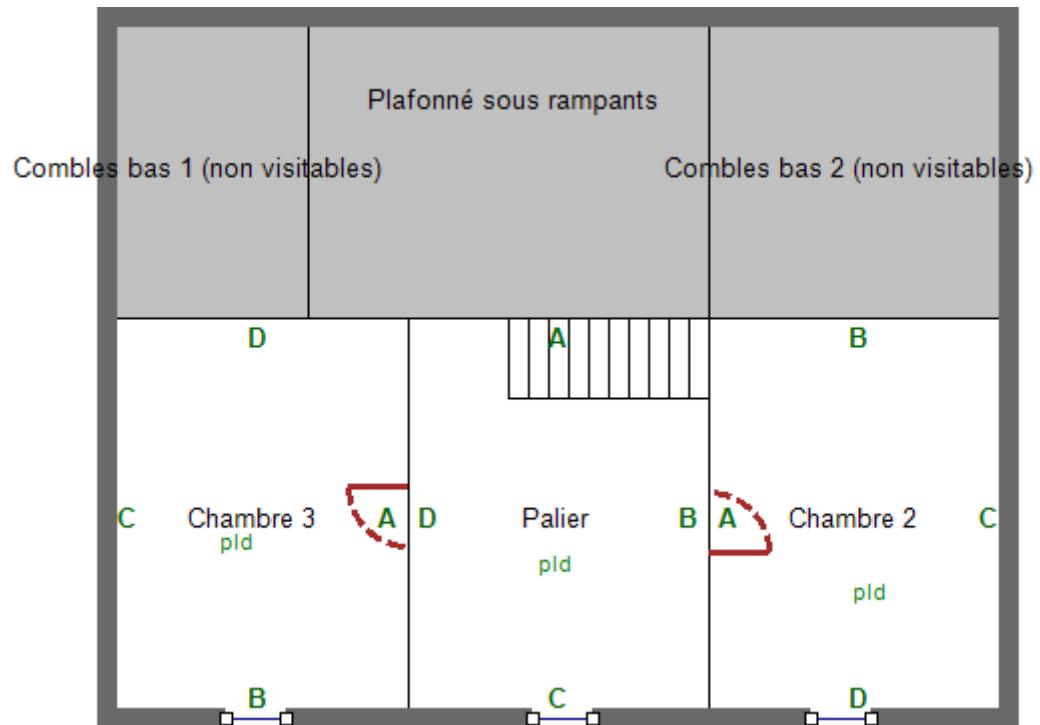
Soit durée de validité jusqu'au : 14/06/2024

Conformément à l'article R 271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, la validité du présent rapport est limitée à moins de 1 an (sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article L 271-5) par rapport à la date de promesse de vente ou à la date de l'acte authentique de vente de tout ou partie de l'immeuble bâti objet du présent rapport ; la date d'établissement du rapport étant prise en référence.

8. Schémas







9. Notice d'information

Annexe II de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Cette note fait partie intégrante du rapport auquel elle est jointe

Si le logement que vous vendez, achetez, ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risques d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelé saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégagant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveiller l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites INTERNET des ministères chargés de la santé et du logement.

Certificate of calibration No. **7273/97**

Title:	Cobalt-57 (⁵⁷ Co) γ -ray radiation source	
Code of source:	GCo7.27	
Capsule type:	27	
ISO classification:	ISO/12/C66444	
Special form certificate:	D/0098/S-96	
Nominal activity:	185 MBq (5 mCi)	
Number of source:	Co57.789.21	
Date of production:	09.07.2021	
Manufacturer:	RITVERC JSC, Russia.	
Calibration conditions:	T=24°C, h=65%, p=101 kPa, background of γ - radiation=0.2 μ Sv \cdot h $^{-1}$ The activity and photon output in the sources have been measured by a method of the direct measurements by means of setups with gamma-spectrometer HPGe ORTEC DSPec 50 № 14090241. The certificate on checking № 4/420-3554-20 of 21.12.2020. Issued by FSUE VNIIFTRI.	
Method of calibration:		
Error of measurements:	Activity: expanded uncertainty for coverage factor k=2, % : 7 Photon output: expanded uncertainty for coverage factor k=2, % : 10	
Date of measurement:	09.07.2021	
Serial No	Photon output photon/sec per 10 ⁻⁴ ster, 122.06±136.47 keV	Activity actual, MBq
Co57.789.21	1550	202

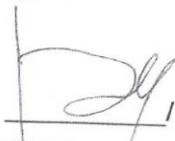
Note:

1. Nuclear data are taken from NUCLÉIDE: Nuclear and Atomic Decay Data, BNM-CEA-LPRI. Saclay, France.
2. Production and registration of products is made in accordance with international recommendations: ISO Guide 30, ISO Guide 31, ISO Guide 34, ISO Guide 35.



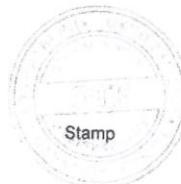
/ Spectrometry Engineer, I. Buryanenko

signature



/ Radiation Safety Director, K. Romachevsky

signature



Date: 09.07.2021

Es. 57Co, 63Ni, 90Sr, 109Cd, 119mSn, 125I, 133Ra, 137Cs, 238Pu, 241Am, 244Cm